



Edito :

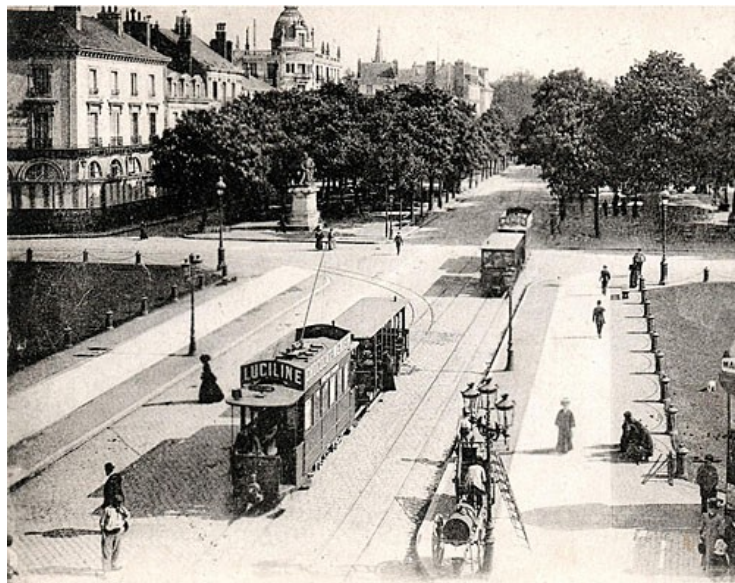
Contre le nucléaire, contre les éoliennes, contre le photo-voltaïque, contre les barrages, contre les ponts, contre le tramway....et j'en passe...mais pourquoi les nobles causes sont-elles devenues si obtuses ? On peut comprendre pour des raisons de sécurité; on comprend moins bien quand ils combattent leurs propres arguments car enfin le tramway par exemple c'est beaucoup de CO2 en moins non ? Pourquoi certains de ces protagonistes veulent nous faire la morale alors qu'ils roulent eux-mêmes en 4x4 (exemple d'un élu fort connu qui faisait semblant de rouler en vélo à son entrée sur un plateau de télévision !). Mais où sont passés les vrais écologistes, ceux qui l'étaient bien avant la mouvance politique, ceux qui ne sont pas démagogiques, qui sont proches de la nature, qui considèrent que la pollution doit être combattue à la base et non en prônant systématiquement l'arasement des barrages, qui pensent que rejeter ainsi la pollution à la mer est une ineptie, et qui enfin relativisent leur position en tenant compte de la vérité économique ? Il faut sans doute les chercher dans celles et ceux qui ne briguent pas des postes à responsabilité nationale. Ce sera tout pour cette fois. ceci nous amène au sujet suivant.

NOUVEAU PONT SUR LE CHER

Le tablier métallique du nouveau pont sur le Cher, construit pour le passage du tramway à Tours, relie les deux rives depuis le 10 novembre. Le chantier sera bouclé en avril. D'une longueur de 225m sur 13m de large, ce pont supportera le passage du tramway, des bus, des vélos et des piétons. Sa structure sera peinte en bleu car c'est la couleur de la ville de Tours depuis des siècles, a justifié Jean Germain, maire de Tours. L'élu a également profité de son temps de parole vis à vis des opposants au tramway, balayés pour l'instant sur le terrain judiciaire. L'action menée par un géographe tourangeau (débouté en référé) devant le tribunal administratif d'Orléans contre la construction de ce nouveau pont sur le Cher n'inquiète pas Jean Germain. (Extrait d'un article NR du 11/11/2011)



Le futur Tramway, Place Jean-Jaurès



Le Tramway en 1910

REGLEMENT DE NAVIGATION EN INDRE ET LOIRE : DU NOUVEAU

Désormais, à partir du 1er janvier 2012, sur tous les plans d'eau et cours d'eau d'Indre et Loire, le port du gilet de sauvetage homologué est obligatoire sur les canoës et les kayaks ainsi que sur les autres bateaux et engins nautiques de moins de 5 mètres de longueur.

Il est également obligatoire sur tous les bateaux et engins nautiques, quelle que soit leur longueur, pour les enfants de moins de 12 ans.



Le gilet doit être adapté aux capacités et à la taille et/ou poids de la personne, notamment pour les enfants, et être correctement attachés.

La méconnaissance de ces dispositions est passible de la peine d'amende prévue pour une contravention de 1ère classe.

NDLR : certes , c'est une disposition de bon sens visant à la sécurité, surtout vis-à-vis des enfants.

En ce qui concerne les canoës et les kayaks ce n'est finalement qu'une mise à jour de ce qui se pratique le plus souvent. On regrette que les dispositions soient prises sans concertation avec les autres départements voisins. Ainsi il serait possible de quitter son gilet sur le bief supérieur au barrage de Chisseaux, en remontant vers le Loir-et-Cher. C'est absurde, et nous espérons que la sagesse l'emportera. On peut toutefois regretter que seule la longueur soit prise en considération. En effet, un bateau de 4,50 à 5 mètres avec cabine aurait pu se limiter, comme celui qui fait 5 m ou plus d'avoir à disposition immédiate un gilet pour les adultes. Le grand parapluie étant ouvert, il nous semble opportun de vous conseiller sur cette nouvelle disposition, ce qui justifie l'article suivant.

LE GILET DE SAUVETAGE EN QUESTION

Les brassières approuvées Marine Marchande Française (MMF) ne peuvent plus être embarquées depuis le 1er janvier 2011. Si l'on doit pouvoir remuer facilement, ce qui est le cas des pêcheurs, des pilotes de bateaux et de leur équipage, il est préférable d'opter pour des gilets adaptés. C'est le cas des gilets qui se gonflent automatiquement lors d'une chute à l'eau. Un modèle à déclenchement manuel existe, moins cher, mais nous ne le conseillons pas. Pourquoi ? Parce que la panique s'empare généralement lors de la chute et le réflexe de tirer sur de déclencheur ne vient pas naturellement.



Le type le plus répandu est le Plastimo Pilot II 150 Newtons – Garantie 3 ans –

Durée de vie du système de déclenchement de 5 ans

Il assure le retournement d'une personne en moins de 5 secondes et positionne même inconscient sur le dos.

On le trouve à 80 euros sur internet, 90 euro dans les magasins spécialisés de Tours et sa périphérie

Pour les enfants, un modèle comme celui de droite (type « Baby » 100 Newtons norme CE EN 395) Grand col enveloppant avec flottabilité accrue pour un maintien idéal de la tête.

Peu importe la marque pourvu qu'elle soit conforme à la norme.

Nous ajouterons ceci : une ancre avec sa chaîne et son câblot, ainsi qu'une bouée couronne, deux amarres de plus de 5 mètres,


au moins égales à la longueur du bateau, un ou plusieurs extincteurs agréés CE(deux au moins pour les bateaux habitables sont obligatoires.

Nous rappelons que le port du gilet de sauvetage est obligatoire dès qu'il y a risque de chute à l'eau. Il est vivement recommandé lors du passage des écluses, car c'est durant le sasement que se produisent la majorité des chutes à l'eau.

Enfin n'oubliez pas ce panneau



 C'est un panneau d'interdiction de passer signalant un danger ou à l'approche des barrages.

 Rappelez vous que vous ne devez pas approcher à moins de 100 mètres des barrages et déversoirs sauf pour passer dans le chenal d'une écluse.

RECHERCHE LOCAL SEC ET ACCESSIBLE AVEC VEHICULE

Les Amis du Cher recherchent un local sec, accessible avec un véhicule, et fermant à clef, pour entreposer leur matériel : panneaux d'exposition, sonorisation, barnums, une remorque, etc. La gratuité serait évidemment accueillie avec plaisir, ou alors avec un petit prix compatible avec nos faibles moyens financiers. Le local serait assuré par notre association. Nous cherchons dans une zone approximative allant de Veretz à Montrichard mais une position centrale entre ces deux points serait un plus. Vous êtes particulier ? Vous êtes une municipalité ? Merci de nous contacter au 02 34 38 88 80 au par mail à amis.du.cher@sfr.fr



QU'ON SE LE DISE

La prochaine Assemblée Générale se tiendra le 27 janvier 2012 à l'hôtel d'EFFIAT à MONTRICHARD (41) à 20h30 . Nous accueillerons dès 20h00 celles et ceux qui ne seraient pas encore acquittés de leur cotisation 2012 . Rappel des tarifs :

16 euro pour une personne, une collectivité ou une association

20 euro pour un couple

Les adhérents 2011 recevront prochainement un courrier avec toutes les explications.

Cependant nous attirons votre attention sur la nécessité d'augmenter le nombre de personnes siégeant au Conseil d'administration (entre 3 et 4 réunion par an, ce n'est pas la mer à boire..)

ainsi que le nombre de bénévoles (il suffit de se rendre disponible pour une journée par an, ce qui serait déjà très utile car actuellement tout repose sur quelques bénévoles alors que nous avons un potentiel de plus de 200 personnes)

Militer pour le Cher ce n'est pas seulement une adhésion. C'est de temps en temps apporter un peu de son temps et (ou) ses compétences sur des domaines très variés. La vie associative ne peut être viable sans bénévoles. **Merci de votre compréhension. Contact : 02 34 38 88 80**

LES MOULINS DE TOURAINE ET L'ELYSEE

L'association de sauvegarde des moulins de Touraine s'associe à l'action menée par sa fédération nationale. Pour exprimer son inquiétude face à la politique gouvernementale d'effacement des barrages, elle a adressé une lettre ouverte à tous les candidats à l'élection présidentielle. Elle leur demande de se positionner sur le sujet, tout en fustigeant « le concept abstrait de continuité écologique porté par un certain nombre de personnes se référant à une écologie mal comprise ».

LA NOUVELLE REPUBLIQUE IMPARTIALE ?

En Aout de cette année Europe Ecologie s'exprimait sur le quotidien en affirmant qu'il n'y avait pas de bateaux sur le Cher et qu'un développement du tourisme de la vallée se ferait sans barrages. Il était de notre devoir de rétablir la vérité et notre président a écrit un droit de réponse que la NR a refusé de faire paraître. Ils acceptaient seulement qu'on parle d'un projet de bateaux électriques.

C'est la première fois que cela se produit. Alors impartiale la NR ?

ILS SE SONT EXPRIMES SANS LANGUE DE BOIS

Le Préfet de la Sarthe, M. Pascal Lelarge : « Il faut freiner l'hystérie environnementale. Dans notre pays on ne peut pas tout faire par pure idéologie »

M Daniel Lenoir, vice-président du Conseil Général de la Mayenne : « les positions que nous avons adoptées au sein de la CLE de la Sarthe-Amont, comme celles que le Conseil Général de la Mayenne a votées vendredi dernier sont extrêmement respectueuses de ce patrimoine que constitue les ouvrages, retenues et autres barrages. **Seuls les aménagements possibles ont été retenus.** Nous avons par exemple donné un avis défavorable au classement de la rivière la Mayenne, sur sa partie fluviale, dans la liste des cours d'eau devant être aménagés pour faciliter le passage des deux poissons que sont, la lamproie et l'alose. **Nous avons par contre admis le classement pour l'anguille, parce que nous savons que, pour elle, le franchissement est plus simple,** et ne nécessite pas de travaux importants. Tout juste devons-nous mettre à sa disposition **une rampe rugueuse pour lui permettre la remontée vers l'amont de la rivière,** quand elle ne choisit pas de passer à travers champ...

UN ACCORD 37- 41 SUR L'AVENIR DU CHER....SILENCE RADIO ?

Lors de ce second semestre devait se dérouler une rencontre entre les grands élus de ces deux départements pour envisager l'avenir du Cher en termes de projet de développement économique de la vallée (corridor du Cher navigable) et bien sûr d'une éventuelle prise de domanialité du linéaire compris entre la confluence et le canal de Berry.



Alors que la communauté de communes du val de Cher Saint-Aignan prend l'initiative d'une réunion en vue de développer le tourisme nautique sur le Cher on s'étonne de ne pas avoir de nouvelles, positives ou négatives, sur l'issue de cette rencontre entre élus, alors que cela s'annonçait plutôt positivement. L'attente n'étant pas la meilleure conseillère ...wait and see....

LE CHER VOIT TOUT EN ROUGE



Photo Roger Bouyrie

On s'interroge sur l'algue rouge qui est apparue sur le bief entre Larçay et Veretz. Il s'agit d'une lentille d'eau nommé Azolle, originaire d'Amérique tropicale et tempérée. Cette espèce est souvent imprévisible et elle peut apparaître et disparaître selon les conditions climatiques. C'est une plante très prolifique qui présente une multiplication végétative très active

par fragmentation. Elle est également capable de se reproduire sexuellement (spores) mais sa « fructification » est irrégulière, la plante restant souvent stérile dans nos régions.

Renseignements fournis par Pierre Lestoquoy, président du Syndicat du Cher, et Christian Roche, adjoint chargé de l'urbanisme, du développement durable et du cadre de vie à Veretz.

ALERTE : LES ESPECES AUTOCHTONES ONT DISPARU

Article NR du Loir et Cher – 15/11/2011

Nature Environnement tire la sonnette d'alarme. En région Centre, un tiers des espèces d'oiseaux sont menacées. Traquet motteux, barge à queue noire, panure à moustache ont disparu. Même chose pour le mammifères : 14% sont en « liste rouge » et le vison d'Europe n'est plus. L'association estime que l'introduction d'espèces allogènes invasives (bernache du Canada, colin de Virginie, ragondin, rat musqué, silure glane, poisson chat, écrevisse de Californie et de Louisiane n'est pas étrangère à cette évolution.

Pour leur part Les Amis du Cher peuvent admirer en ce moment un groupe d'aigrettes qui côtoie les hérons de plus en plus nombreux. Et nous avons eu la chance d'observer une escadrille d'oies sauvages en escale à Athée sur Cher.

DES MAINTENANT SUR VOS AGENDAS

CHER EN FÊTE 2012 : les 1 et 2 septembre à CHISSEAUX – Nouveau menu pour le samedi soir.

Sites internet : www.amis-du-cher.org

www.amis-du-cher.fr

Rédaction : infos@amis-du-cher.fr